

31 janv. et 1^{er} fév. 2023

UD AUBE
la cgt 10
5^{ème} Congrès

4

***Résister, Revendiquer,
Lutter, Gagner !***



31 janvier et 1^{er} février 2023

**à «la comédie St Germain»
rue des cerisiers 10120 Saint-Germain**

UD CGT Aube

2A Bd. du 1^{er} RAM 1^{er} étage

Tél. : 03 25 73 38 47

Fax : 03 25 73 84 27

email : udcgt10@gmail.com :

Du lundi au jeudi :
de 9 h 00 à 12 h
et de 13h 30 à 17h. 30

Le vendredi :
de 8 h 30 à 12h 30

**DOCUMENT
D'ORIENTATION**

Préambule

Notre 57^e Congrès se tiendra les 31 janvier et le 1^{er} février 2023 à « La Comédie Saint Germain » à Saint Germain près-Troyes.

Notre congrès s'ouvrira dans un contexte particulier de luttes importantes pour notre droit à la retraite. Pour Macron et son gouvernement par la voix de Mme Borne, Ce serait deux ans... Deux ans de plus pour tous les travailleuses et les travailleurs qui subissent le choc inflationniste, le blocage des salaires ou des augmentations trop faibles et n'ont que leur force de travail pour vivre.

Nous ne pouvons pas accepter un report de l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans avec une accélération de l'augmentation de la durée de cotisation. Cette « contre-réforme » va aggraver la précarité de celles et ceux n'étant déjà plus en emploi avant leur retraite, et renforcer les inégalités femmes-hommes.

C'est dans cette situation revendicative forte que notre congrès, va se dérouler. C'est un moment important pour l'ensemble des syndicats de notre département. C'est aussi le temps de faire le bilan du précédent mandat et d'analyser les enjeux politiques, économiques et sociaux afin de nous permettre de définir au mieux nos orientations. Il permet de réfléchir, de débattre ensemble, d'ouvrir des perspectives afin de décider collectivement de notre feuille de route pour les trois prochaines années.

C'est aussi le temps de remettre la vie syndicale au cœur de nos préoccupations.

Notre ambition : Être la CGT de toutes et de tous, être l'outil moderne et efficace pour affronter les enjeux de notre temps. C'est primordial dans une période où le capital accentue sa pression pour remettre en cause le programme du Conseil National de la Résistance (CNR) Sécurité Sociale, retraites, chômage, etc.

Nous devons continuer de combattre, pour obtenir d'autres choix de société en portant haut et fort nos valeurs humanistes et de justice sociale, les politiques régressives et antisociales qui fragilisent le vivre ensemble et appauvrissent les salarié-e-s et leur famille. Nous devons continuer de combattre toutes les idées remettant en cause la solidarité, l'égalité et les libertés individuelles.

Pour gagner nous devons unir et rassembler les travailleuses et les travailleurs et être au plus près d'eux.

Face aux attaques à répétitions programmées, les orientations que nous voterons lors de notre congrès devront nous permettre de renforcer notre bataille des idées, notre efficacité pour ré-ouvrir des perspectives de progrès social et de nouveaux conquies sociaux.



Adelphiquement,
Sylvie GATEAU

I - Les travailleuses et les travailleurs sont de plus en plus nombreuses et nombreux à s'opposer aux politiques néo libérales servant les 1% les plus riches de notre pays

Dans cette période de préparation de notre congrès, les travailleurs, les travailleuses et leurs familles sont confronté·e·s à un choc inflationniste et à une politique qui va à l'encontre de leurs intérêts, avec en point d'orgue le refus d'une augmentation générale des salaires et l'annonce par le gouvernement d'une nouvelle tentative d'attaquer les régimes de retraites solidaires dès début 2023.

Le taux d'inflation moyen à fin novembre 2022 est de 6,2%. Les augmentations de salaires et des pensions obtenues par les luttes ces derniers mois dans les entreprises et dans les territoires sont, très majoritairement, loin de corriger la perte de pouvoir d'achat l'augmentation vertigineuse des prix.

Pour exemple les 3,5% d'augmentation du point d'indice servant à calculer le traitement des fonctionnaires étant bien en dessous des 6,2% d'inflation, cette augmentation masque en réalité une baisse de pouvoir d'achat de 2,7%, et seulement pour cette année. Pour rappel le point d'indice était bloqué depuis 2010.

Le taux d'inflation moyen à fin novembre 2022 est de 6,2%.

Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE), au premier trimestre 2022 les salaires réels ont chuté en France de 1,9%.

Dans le privé comme dans le public, les salaires et les pensions décrochent.



Face à cette situation, patronat et gouvernement se relaient pour expliquer que les revendications salariales portées par la CGT, notamment le rétablissement de l'indexation de tous les salaires sur l'inflation (*échelle mobile des salaires*) et la revalorisation des métiers, ne feraient qu'aggraver la montée des prix.

Or les hausses de salaires entraîneraient une hausse des prix seulement, et seulement si, la part des profits restait inchangée.

Autrement dit, le patronat cherche à écarter d'entrée la question centrale du partage de la valeur ajoutée entre les salaires et les profits, avec le soutien du gouvernement qui déporte le débat vers l'intéressement, l'actionnariat salarié et toutes les formes non salariales de revenu (*primes...*).

Des aides, oui, mais surtout pas d'augmentation des salaires.

La loi dite « sur le pouvoir d'achat » proposée par le gouvernement et votée en août dernier par les députés de la majorité présidentielle, de la droite et de l'extrême droite, nous indique l'orientation prise par le Président Macron. Depuis, toutes les mesures d'aides en direction des salarié·e·s et retraité·e·s n'ont aucunement compensées les pertes de pouvoir d'achat.

Les réponses apportées par le gouvernement et le patronat au choc inflationniste actuel sont révélatrices du conflit entre le capital et le travail du à l'antagonisme entre les intérêts des travailleur-euse-s et ceux qui s'accaparent les richesses uniquement produites par ces derniers.

Dans cet affrontement, et avec les mêmes objectifs, Macron et sa majorité, soutenus par la droite et l'extrême droite, ont orchestré les dernières attaques sur l'assurance chômage et annoncent le projet de réforme des systèmes de retraites.

Le gouvernement Borne a décidé d'attaquer nos régimes de retraites solidaires par le biais de l'allongement du temps de travail en décalant l'âge de départ à la retraite à 64 ans.

Cette mesure pourrait simplement être intégrée à un projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale au premier trimestre 2023. L'autre mesure envisagée est d'accélérer la réforme Touraine. Cette loi de 2014, allonge, génération par génération (à partir de celle née en 1958), le nombre de trimestres requis pour obtenir une retraite à taux plein pour atteindre 172 trimestres en 2035, soit 43 années de cotisation pour les Français ayant vu le jour en 1973.

Sous couvert de contreparties comme le relèvement du montant minimum des pensions, la réforme 2023 est en fait encore plus dure que celle avortée de 2020.

Si elle était appliquée, elle serait plus rapidement défavorable aux salariés et accélérerait la baisse des pensions. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) estime que le pouvoir d'achat des retraités pourrait à terme baisser de 20 % par rapport à celui des actifs.

La baisse du niveau des pensions serait un appel d'air à la capitalisation.

La « garantie » d'un minimum de pension à 1 200 € n'est qu'un leurre, car elle ne serait effective que pour les carrières complètes. Montant d'ailleurs qui est supérieur de 72 € par mois au seuil de pauvreté en France¹.

Comme en 2019 il n'y a pas de problème de financement de nos régimes de retraites à court et moyen terme, selon toutes les projections du Conseil d'orientation des Retraites (COR). Ce « nouveau » projet de réforme dans lequel nous travaillerions plus pour un niveau de pension moindre, a pour objectif de démanteler à terme nos régimes de retraites solidaires afin de réduire le salaire socialisé et augmenter les profits.



L'augmentation de la main-d'œuvre disponible pour accentuer la concurrence sur le marché du travail constitue le second objectif de la réforme. Le gouvernement s'inquiète des difficultés de recrutement, réelles dans certains secteurs comme l'hôtellerie-restauration, et du risque d'augmentation des salaires. Sa réforme de l'assurance-chômage vise ainsi, en cas de « tensions » sur le marché du travail, à

réduire les protections pour favoriser l'acceptation d'emploi à des conditions de travail ou de salaire dégradées. Ce projet de réforme des retraites n'est pas étranger à cette logique. Un décalage de l'âge de départ à la retraite se traduirait par une augmentation de la population active d'environ 100 000 personnes supplémentaires tous les ans durant neuf ans, ce qui conduirait à une hausse temporaire du chômage et donc à une poursuite du tassement du niveau des salaires.

¹ Le seuil de pauvreté est de 1 128 €, ce qui représente 60 % du niveau de vie médian, <https://www.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France>.

Un autre objectif de ce projet est de compenser par la réduction des dépenses de retraite la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)² à partir de 2024, soit un coût de 8 milliards d'euros par an pour le Trésor public. Le gouvernement l'assume dans ses documents budgétaires ou dans le programme de stabilité transmis à la Commission européenne et dans les échanges avec le patronat sur le sujet.

Alors travailler pour des salaires trop bas, pour un pouvoir d'achat en baisse, pour des conditions de travail de plus en plus difficiles, pour des emplois toujours plus précaires, pour des pensions de plus en plus faibles, il en est hors de question !



Selon un sondage Ifop pour Politis, 68% des Français·e·s sont favorables à une réforme qui ramènerait à 60 ans l'âge de départ à la retraite et majoritairement prêt·e·s à soutenir une mobilisation sociale si le gouvernement et le patronat maintiennent leur projet.

En effet, une majorité de la population a bien compris les conséquences du projet et refuse toute nouvelle régression sociale. Les sondages d'opinion soulignent que ce refus touche toutes les générations et catégories professionnelles.

La CGT propose une autre réforme.

Il faut s'appuyer sur l'opinion publique pour passer du mécontentement à la mobilisation du plus grand nombre par la grève et les démonstrations de force.

Il s'agit non seulement de s'opposer au projet Macron-Borne, mais d'améliorer le système de retraite existant :

- **l'abandon de ce projet de réforme**
- **retour à un départ à 60 ans à taux plein,**
- **pension minimum au niveau du SMIC à 2000 euros,**
- **prise en compte des années d'études,**
- **assurer un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75% du revenu d'activité pour une carrière complète,**
- **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et sur celle des prix.**

Comment ?

En allant chercher de nouveaux financements par :

- **l'égalité professionnelle femmes-hommes,**
- **l'augmentation des salaires,**
- **la fin des exonérations de cotisations,**
- **la hausse du taux de cotisation.**

² La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est un impôt local dû par les entreprises qui réalisent un certain chiffre d'affaires. Elle constitue avec la cotisation foncière des entreprises (CFE) l'une des 2 composantes de la contribution économique territoriale (CET).



L'enjeu majeur pour nous est bien la question d'une juste répartition de la richesse.

La bataille va commencer. La CGT dans l'Aube doit être prête.

II - Combattre les inégalités et les discriminations **(Discriminations s'entrecroisent)**

En 2020, 19 % des personnes de 18 à 49 ans déclarent avoir subi des « traitements inégalitaires ou des discriminations » contre 14 % en 2009.

Les motifs de discrimination sont nombreux et ne sont pas toujours visibles. Les plus communs sont : la couleur de peau, l'origine ethnique, le handicap, la religion, la sexualité, l'identité de genre, le sexe, ou encore l'apparence physique, etc.

Il y a discrimination lorsqu'une personne ne peut pas bénéficier, au même titre que le reste de la population, de ses droits humains ou d'autres droits juridiques, en raison d'une politique, d'une loi ou d'un traitement établissant une distinction injustifiée.

Comme dans toute la société, sur les lieux de travail existent de nombreuses discriminations et atteintes à la dignité. L'action de la CGT s'inscrit dans le principe de non-discrimination afin de veiller à ce que chacun et chacune puisse jouir de ses droits en toute égalité.

Dans notre pays, les femmes sont plus nombreuses (51,7 % de la population) que les hommes, mais elles ne peuvent

encore prétendre à l'égalité des sexes. Les femmes restent considérées comme une minorité car elles sont encore et toujours soumises à des discriminations telles que les violences sexuelles et sexistes ou encore les inégalités salariales.



Une femme perçoit 25% de salaire en moins qu'un homme.

Les raisons de cette discrimination, la première en nombre, sont multiples. Les femmes subissent majoritairement le temps partiel ; les professions à prédominance féminine ont des salaires plus bas comparativement à d'autres secteurs ; elles bénéficient

de progressions salariales et de déroulements de carrières moins importants que les hommes.

La crise sanitaire a rendu visible « les premières de corvée » qui exercent des professions essentielles mais très largement sous-payées.

Pour elles, ces inégalités se poursuivent tout au long de leur vie professionnelle et ont des incidences sur le niveau de leur pension.

La discrimination envers les travailleuses étant la première en nombre de personnes affectées, notre action et nos revendications au quotidien en la matière doivent être portées à un autre niveau par notre organisation dans l'Aube.



III - Construire le rapport de force et la convergence des luttes pour renouer avec le progrès social

La CGT s'inscrit dans un syndicalisme qui porte en lui l'intérêt général, la justice sociale et la démocratie.

Notre organisation est au service de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses, actif·ve·s, privé·e·s d'emploi et retraité·e·s, pour leur permettent de vivre dignement de leur travail et d'avoir un véritable accès à la formation, indispensable à leur travail.

Le patronat essaie en permanence de diviser le salariat en opposant le privé et le public, en opposant les jeunes et les aîné·e·s, en opposant les femmes et les hommes, en opposant les travailleur·euse·s d'un pays à ceux et celles d'un autre, en recherchant même à opposer les plus pauvres entre eux, etc.

La travailleuse dans le textile, le travailleur dans une mairie, la travailleuse dans la métallurgie, le travailleur dans le social, la cadre,

l'ouvrier, bien qu'ayant des réalités de travail différentes, sont confronté·e·s aux mêmes diktats ultra-libéraux. Partout se pose la question du blocage ou de la modération des salaires ; partout se pose la question de l'augmentation de la productivité, et de la dégradation des conditions de travail.

Dans l'Aube, nous sommes tous sont confrontés à la dégradation orchestré et la une remise en cause des Services Publics et des solidarités.

IV - La force de l'unité par le rassemblement des travailleuses et des travailleurs pour une élévation et un élargissement du rapport de force

La recherche permanente de l'unité syndicale a toujours été un objectif pour notre Union Départementale, exercice qui n'est pas toujours facile. Les organisations syndicales de salarié·e·s au niveau national et départemental n'ont, qu'à de rares exceptions, eu les mêmes revendications et stratégies dans ce dernier mandat. Nous pouvons résumer schématiquement les positionnements sur le département entre d'une part celles qui refusent l'austérité, et d'autre part celles qui l'accompagnent. Ce n'est pas la démarche de ces organisations syndicales qui doit remettre en cause notre conception de l'unité syndicale. Le piège de la division ne profite qu'au camp capitaliste.

D'autant que les différentes élections professionnelles ne favorisent généralement pas la convergence des luttes pendant cette période.

Les luttes gagnantes dans les entreprises et établissements, les manœuvres, voir les reculs du patronat et du gouvernement confirment la CGT dans son objectif de **poursuivre l'ancrage de l'action revendicative dans les entreprises et de rechercher toutes les conditions unitaires possibles pour permettre le rassemblement de tous les salariés.**

C'est ce que demande une grande majorité des salariés.

Nous devons poursuivre sur cette voie, et continuer à chercher les convergences avec les autres organisations syndicales qui seront dans notre logique. C'est le signal fort que veulent voir les salarié·e·s.

Notre conception du syndicalisme rassemblée est un levier pour une réelle transformation sociale et pour obtenir de nouveaux acquis. La proximité et notre démarche démocratique en sont les outils.

Nous avons également tissés des relations avec d'autres organisations engagées sur des revendications qui nous sont communes. Cette coopération avec des organisations associatives et/ou politiques et des ONG se réalise du fait qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec nos valeurs fondamentales. En nous côtoyant et en échangeant nous progressons ensemble sur des idées et des pratiques et arrivons à convaincre et élargir le nombre des personnes qui portent une aspiration commune à la transformation de la société. Nous luttons ainsi contre le sexisme, contre le racisme, contre l'extrême droite, pour l'environnement et convergeons avec diverses organisations. Ce qui ne remet nullement en cause les orientations et les repères revendicatifs de la CGT.

Parallèlement, il nous faut progresser pour faire que tous les salarié·e·s sachent vraiment quel rôle central nous jouons en matière de convergence et d'unité syndicale. C'est tout le sens qui est donné dans l'engagement de la CGT sur les journées de mobilisation à venir.

V - Pas de luttes victorieuses sans un syndicalisme de classe et de masse

a) Notre organisation aujourd'hui

Depuis la création de la CGT, notre syndicalisme de classe et de masse, revendicatif et de proximité avec les travailleur·euse·s, a été moteur de nombreuses luttes victorieuses. Il a distillé par son action au quotidien, dans les entreprises et dans la société, auprès des travailleur·euse·s que ces dernier.e.s avaient des droits et qu'accéder à une vie meilleure n'est que justice et étaient possible en se rassemblant. Nos Congés payés, notre Sécurité sociale, notre système solidaire de retraites, etc. ont été gagnés dans le cadre d'un rapport de force continu avec le capital.

Rien ne nous a été donné. Il a fallu lutter et gagner. C'est toujours le cas aujourd'hui. Sans mobilisations des salarié·e·s nous n'aurions, à chaque fois, au mieux, que des miettes.

Nos divergences d'intérêts, entre la minorité qui « rapte » sans fin les richesses et la majorité que nous sommes qui la produisons, sont évidemment importantes.

C'est pour cette raison que depuis la création de la CGT, gouvernements et patronat mettent tout en œuvre pour réduire sa force d'opposition. Ils cherchent, ce n'est pas nouveau, à voir disparaître le syndicalisme de lutte de classe au profit d'un syndicalisme d'accompagnement.

Notre conception syndicale CGT, son rôle, sa nature et ses capacités à organiser l'ensemble des salarié·e·s, chômeur·euse·s et retraité·e·s pour en finir avec l'exploitation et la domination de classe est mise à rude épreuve : entraves aux libertés syndicales,

réductions des moyens et des droits par la mise en place des CSE sur des périmètres de plus en plus grands, tentative de remise en cause de sa légitimité et sa crédibilité...

Malgré les coups portés à notre organisation nous restons debout et continuons à défendre les intérêts des travailleur·euse·s et de leur famille. Notre syndicalisme de classe et de masse est, et reste, le seul possible pour les travailleuses et travailleurs afin d'améliorer leur quotidien et de transformer durablement leur vie.

Mais il nous faut continuer de contrer les stratégies patronales et gouvernementales.

Pour cela, au regard du mouvement d'individualisation et d'éclatement des collectifs de travail orchestré par le patronat, nous avons l'obligation de tout mettre en œuvre pour rester à proximité des travailleurs et des travailleuses. Sans cette condition nous ne pouvons efficacement les informer, échanger avec eux, les convaincre de l'importance d'être organisé, les aider à s'organiser, les syndiquer, les faire participer à la vie du syndicat, etc.

C'est un enjeu de taille et nous devons y répondre.

Le patronat et les gouvernements néo libéraux font tout pour nous mettre à distance des travailleurs et des travailleuses en ne reconnaissant que le syndicalisme de représentation et d'accompagnement. Fidèles à nos convictions et à notre conception du syndicalisme de classe et de masse, à nous de sortir de ce piège.

b) Faire évoluer notre organisation syndicale

Tout au long de notre histoire et en toutes circonstances, la CGT a réfléchi sur sa forme d'organisation, de structuration, de définition des périmètres et prérogatives de chacune de ses organisations, avec la volonté de la faire évoluer, une CGT qui se veut dans la proximité avec les salarié·e·s, en phase avec les réalités et enjeux de notre époque.

Dans cette démarche il ne s'agit certainement pas de supprimer ce qui fonctionne mais bel et bien d'améliorer ce qui doit l'être ou qui fonctionne difficilement. Il ne s'agit pas non plus de subir ou d'accompagner les transformations du travail, les restructurations de branches ou les réformes territoriales mais **de mieux organiser les salariés et les rassembler, les unir au moment où le capital veut les diviser, les isoler.**

c) Nos Unions Locales de Syndicats au cœur des enjeux

A aucun moment de son histoire notre organisation a remis en cause la dimension de proximité avec les salarié·e·s qui reste primordiale pour demeurer efficace.

C'est pourquoi, alors qu'un salarié sur deux ne voit encore pas notre organisation et au regard de notre implantation, les Unions Locales sont la première porte d'entrée des travailleuses et travailleurs non organisé·e·s.

Les UL ont été réaffirmées comme indispensables par les syndicats dans les congrès Confédéraux.

Nous sommes impacté·e·s par les mutations du salariat, les nouvelles formes d'organisations du travail privilégiant l'individualisation, l'éclatement des services publics ou des grands groupes avec leur dimension internationale ; cette situation replace particulièrement les Unions Locales de syndicats au cœur des enjeux, pour être efficaces en proximité.

Cependant aujourd'hui un certain nombre d'Unions Locales sont confrontées à des difficultés pour fonctionner.

A partir des décisions du 52^e congrès confédéral, la conférence nationale sur les Unions Locales de syndicats s'est tenu les 11 et 12 octobre 2022 à Montreuil. Une conférence attendue par les organisations à laquelle 253 camarades ont participé, pour échanger autour des questions de structuration de la CGT.

A l'heure, où nos bourses du travail sont attaquées partout sur le territoire, celle de Romilly-Nogent dans notre département, il est plus que jamais nécessaire de les faire fonctionner, par des moyens mis à disposition dans l'organisation : cela est un des gages de

la réussite de la lutte menée pour nos libertés syndicales.

Sur ce point, la conférence sur les Unions Locales a réaffirmé l'engagement que doivent avoir les syndicats à intégrer la question interprofessionnelle. Cela passe inévitablement par un travail avec les Unions Départementales, tel que le précisent l'article 14 de nos statuts.

Dans le même temps, la conférence nationale a confirmé l'engagement des fédérations à faire de la question interprofessionnelle, un sujet phare à débattre avec les syndicats des champs professionnels. Cela sous-entend, que chacun considère que cela passe par l'affirmation à tous les niveaux de la CGT, pour être utile au monde du travail, il nous faut marcher sur deux jambes : le pro et l'interprofessionnel. S'y engager doit en être la garantie.

L'Union Locale est donc ce lieu d'appartenance à un ensemble plus large, interprofessionnel comme on le nomme aujourd'hui. L'atout nécessaire pour impulser un rapport de force pour continuer de se battre pour la conquête de nouveaux droits, et particulièrement pour les salariés que le travail isole du collectif. La plupart se trouve dans les Unions Locales, il est temps de se donner les moyens de les organiser. Nous pouvons le faire sans attendre les congrès : et la conférence l'a rappelé, une UL sans syndicats n'est pas une UL.

La pauvreté, elle, s'est intensifiée. 7 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire pour survivre, soit 10 % de la population française, et 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité. Ce sont principalement des jeunes, des femmes et des précaires.

Pouvoir se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, se soigner, se divertir, ..., devient très compliqué pour un nombre grandissant de salarié·e·s, de retraité·e·s et de leur famille.

Dans le même temps, en France, la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière. De mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires a augmenté de 236 milliards d'euros (*soit une hausse de 86% !*), une somme qui représenterait assez d'argent pour quadrupler le budget de l'hôpital public.

A elles seules, les 5 premières fortunes de France ont doublé, augmentant de 173 milliards d'euros en 19 mois, principalement en raison de l'argent public versé sans condition par les gouvernements et les banques et dont ils ont pu profiter grâce à une montée en flèche des cours des actions.

Ces 5 milliardaires français possèdent désormais autant que les 40% des Français·e·s les plus précaires.

La politique du « quoi qu'il en coûte », sans condition pour les entreprises et quelle que soit leur situation, a permis la hausse la plus importante de la fortune des milliardaires jamais enregistrée et une augmentation importantes des bénéfices pour les actionnaires du CAC 40. Au 1^{er} semestre 2022, ceux-ci ont augmenté de 53% par rapport au 1^{er} semestre 2019.

Au regard de la richesse qu'ils produisent, les salarié·e·s ne se satisfont plus de versements de primes ou d'aides ponctuelles. Ils ont raison. Le salaire, c'est la rémunération du travail, et son niveau alimente les ressources de notre système de Sécurité sociale. La question des salaires et pensions est au cœur des revendications des travailleurs et des travailleuses.

C'est aussi au cœur de l'affrontement entre le monde du travail et le monde du capital. Le gouvernement et le patronat préfèrent protéger les profits que de céder la moindre miette sur les salaires. Ces derniers mois, les travailleurs et les travailleuses ont été nombreux et nombreuses à entrer en lutte dans leur entreprise pour de meilleurs salaires.

La CGT revendique :

- **Le Smic à 2000 euros,**
- **la remise en place d'une échelle mobile des salaires, c'est-à-dire l'indexation automatique de tous les salaires sur le coût de la vie. C'est une mesure urgente et indispensable.**
- **la revalorisation des salaires**

La CGT prend ses responsabilités et va continuer à appeler l'ensemble des travailleur·euse·s, de la jeunesse, des retraité·e·s à rester mobilisé·e·s dans tous les secteurs professionnels, public comme privé, sur l'ensemble du territoire, pour gagner des augmentations de salaires, des minimas sociaux et des pensions, et imposer un nouveau choix de société !

d) L'obligation de se renforcer et améliorer notre vie syndicale.

Pour une CGT forte dans l'Aube la qualité vie syndicale dans nos organisations est primordiale.

Pas d'efficacité sans échange, sans partage d'analyse, sans décision collective prise au plus près des travailleur·euse·s, sans travail collectif, sans que chaque syndiqué·e est une place dans le syndicat et puisse s'y investir et se former.

Pour être efficace il faut aussi partir de la parole des travailleur·euse·s et les syndiqué·e·s

La démocratie syndicale existe si tous les syndiqué·e·s sont sur le même pied d'égalité, si ils et elles sont appelé·e·s régulièrement à s'exprimer, que leur parole soit prise en compte et les décisions prises collectivement soient respectées.

Il est essentiel de tenir régulièrement des congrès, des assemblées générales et de se réunir statutairement pour que la démocratie s'exerce dans nos syndicats et organisations.

C'est essentiel pour porter nos revendications et gagner des luttes avec plus d'efficacité.

Une organisation qui néglige la qualité de vie et démocratie syndicale réduit sa capacité à se renforcer, à se renouveler, au risque de menacer la pérennité du syndicat ou de l'organisation et grève fortement sa capacité à gagner des luttes sur son périmètre et sur l'interprofessionnel.

Chaque syndicat et organisation doit avoir en son sein un·e camarade chargé·e de l'orga et de la vie syndicale.

Pour une CGT forte dans l'Aube nous avons l'obligation de nous renforcer et nous renouveler.

Cela nécessite pour nos syndicats et organisations de faire de la syndicalisation une priorité, lors des luttes, lors des élections professionnelles, lors des permanences syndicales, lors des accompagnements juridiques mais aussi en allant au-devant des travailleur·euse·s pour les convaincre de l'importance de se syndiquer et s'organiser pour gagner des luttes, de nouveaux droits et réduire les risques que leurs droits soient bafoués et d'abus de la part de leur employeur.

Pour se faire chaque syndicat et organisation doit définir un plan de syndicalisation.

Celui-ci doit se croiser avec les actions pour les élections professionnelles et doit au préalable s'appuyer sur une connaissance affinée du salariat et des forces organisées sur son périmètre.

Au regard de la situation, de notre implantation dans les entreprises du département et du nombre de syndiqué·e·s dans le département il y a nécessité de que chaque syndicat s'inscrive dans le plan de syndicalisation de l'UD et des UIs et que dans celui-ci que chaque syndicat et section est pour objectif de parrainer une entreprise dans la durée.

Fin de la première partie